

**Article 1 :** L'association « La Charcuterie Gourmande » (liste des participants en annexe) organise un jeu réservé à la clientèle des boutiques de la Charcuterie Gourmande dans le cadre d'une opération anniversaire du 16 au 21 mars 2024.

**Article 2 : Modalités du jeu**

Pour jouer, rendez-vous dans l'une des 15 boutiques participant à l'animation, et ce pendant toute la durée de l'opération soit du 16 au 21 mars 2024. En boutique, il vous sera remis un bulletin de participation.

Remplissez ce bulletin et déposez-le dans l'une des 15 urnes prévues à cet effet et réparties chez les charcutiers traiteurs participants, jusqu'au 21 mars inclus. Participation postale exclue.

**Article 3 : Obligations légales**

Ce jeu est ouvert à toutes personnes âgées de 18 ans et plus à la date de l'opération. Chaque commerçant se réserve le droit de refuser la remise d'un bulletin à toute personne mineure qui en ferait la demande. En cas de doute sur l'âge légal du demandeur, le commerçant pourra éventuellement exiger une pièce justificative (carte d'identité, permis de conduire...).

**Article 4 : Dotations par boutique**

4 coffrets de 6 bières Plijadur  
Produits irlandais (marmelade, gateaux, thé)

**Article 5 : Attribution des lots**

Les lots seront attribués lors du grattage et du tirage au sort à l'issue de l'animation. Le tirage au sort sera fait parmi les bulletins participants (un bulletin gagnant par famille, même nom, même adresse). Les gagnants seront avertis dans les 15 jours suivant le tirage.

**Article 6 :** Tout bulletin surchargé, raturé ou illisible sera considéré comme nul. Pour chaque bulletin nul, un autre bulletin sera tiré au sort à la place.

**Article 7 :** Les gagnants ne pourront en aucun cas réclamer la contre-valeur financière de leur lot.

**Article 8 :** Toute contestation sur le déroulement du jeu sera tranchée en dernier ressort par un jury composé de représentants des commerçants de l'association. Les organisateurs se réservent le droit, en cas de force majeure, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le jeu, ainsi que la dotation.

**Article 9 :** Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son ensemble.

**Article 10 :** Le présent règlement est consultable chez tous les commerçants qui participent à l'opération et peut également être obtenu sur simple demande écrite à Association La Charcuterie Gourmande – 11 rue de Cornouaille – 29950 Bénodet

Fait à Bénodet, le 12 mars 2024



**Liste des commerçants participants à l'opération : 15 participants**

RAVALEC TRAITEUR – ZC de Kérouant – Pont-l'Abbé  
RAVALEC TRAITEUR – 11 rue de Cornouaille – Bénodet  
RAVALEC TRAITEUR – 69 rue de Bénodet – Quimper  
MAISON DERRIEN – 7 place des frères Boulch – Plouigneau  
CHARCUTERIE LE GRAND- 1 place de l'Eglise – Plonévez-Porzay  
MAISON GUIZIOU – 3 rue des frères Floch – Plonevez-du-Faou  
LES SAVEURS PAYSANNES – 34 rue de Quimperlé – Querrien  
LES SAVEURS PAYSANNES – 1 rue Jules Guesde – Lanester  
AU SAINT ANTOINE – 3 rue des 3 frères Le Roy - Plabennec  
AU SAINT ANTOINE- 9 route de Quimper – Daoulas  
AU SAINT ANTOINE – St Louis – Brest  
AU SAINT ANTOINE – Mescoden - Ploudaniel  
BOUCHERIE MILLOUR – 97 avenue de la France Libre - Quimper  
ARNO&CO –Place de l'église – Riec/Belon